

raison suprême permettent le mal, la première dans l'individu, la seconde dans l'univers, sans rien perdre de leur puissance en elle-même : ainsi, l'autorité du pontificat, organe, comme nous l'avons dit, de cette raison souveraine qui concilie les intérêts opposés, n'est pas altérée dans sa nature, parce que des circonstances accidentelles en arrêtent transitoirement l'action. Remarquons-le en passant, l'arbitre chargé de concilier deux adversaires, doit renfermer en lui tout ce qu'il y a de bon en eux, puisque c'est par là seulement qu'ils peuvent être rapprochés; et il faut qu'il se garde de leurs défauts, car, en s'identifiant par ces défauts avec l'un des deux, et, par là même, repoussant l'autre, il deviendrait incapable de son rôle de conciliateur. Toute l'histoire humaine n'est que le développement de cette lutte d'éléments contraires surveillée par la raison souveraine, et les révolutions, comme nous l'avons dit, sont les victoires que les contraires remportent l'un sur l'autre.

Le pouvoir, dans l'empire payen, et la liberté, dans l'humanité esclave, étaient en lutte quand le Pontificat romain se plaça entre eux pour les concilier; et les barbares lui ouvrirent la voie avec une force salutaire quoique destructive. Mais, l'humanité commençant alors une nouvelle vie, dut éprouver

les besoins et les faiblesses de l'enfance; il fallut donc que les papes joignissent l'office de tuteurs à celui de conciliateurs. C'est ce qu'ils firent en se présentant, à la place des générations encore au berceau, devant le principe opposé : fonction vraiment divine, mais passagère, puisqu'elle n'avait sa raison que dans un état particulier de l'humanité auquel une révolution devait mettre fin. Il n'en est pas de même du ministère de conciliateur; il est absolu : en effet, comme il y aura toujours, dans la société humaine, des forces opposées, en présence l'une de l'autre, il y aura toujours lieu, au moins en principe, à un travail de conciliation; mais ce travail tout céleste, de droit ne peut appartenir qu'à la puissance dépositaire de la vérité essentielle.

Boniface personnifiait le souverain pontificat au commencement du XIV^e siècle. Il avait derrière lui la société humaine à l'état d'enfance, ou le Moyen-âge; devant lui, la même société adulte ou la Renaissance. On a dit d'un grand homme qu'il s'était assis en qualité de juge entre deux siècles; plus grand que lui, Boniface se plaça en arbitre entre deux vastes époques; il combattit dans le Moyen-âge la tyrannie des princes, et, dans la Renaissance, l'indocilité des peuples, qui, fiers de leur jeunesse, cherchaient à secouer le joug d'une tutelle inutile, selon

eux, honteuse, nuisible même à leur propre liberté, et assiégeaient le trône papal en demandant, comme le prodigue de l'Évangile, leur part d'héritage. Faute de jeunesse, il est vrai, mais qui blessa douloureusement la papauté dans ses affections maternelles, et retomba lourdement sur la tête des orgueilleux qui s'en rendaient coupables. Effectivement, tourmentée en face par l'emportement audacieux de la renaissance, harcelée, en arrière, par une force qui était tout à la fois son ennemie et celle des peuples, la papauté, représentée par Boniface, vit cesser sa tutelle. Elle en gémit, non pour elle-même, mais pour la jeune et trop confiante humanité, en conjurant Jésus-Christ de pardonner cette erreur à l'imprudente qui n'avait su ce qu'elle faisait. Dès lors, les peuples émancipés vinrent, d'un air farouche, mesurer leurs forces avec le pouvoir. Mais, sur le tombeau de Boniface, où gît ensevelie la tutelle pontificale, demeure immuable le droit de sa puissance conciliatrice. Les hommes, en effet, peuvent la méconnaître, mais non la détruire ; et, dans la fatigue de la lutte, dans la stérilité des moyens employés par les deux partis pour s'entendre, on verra toujours vivre et dominer le sentiment de cette autorité sainte, conservatrice des éléments opposés qu'elle concilie dans la justice.

BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DE
DROIT DE BORDEAUX

Tout le monde voit comment le pape Boniface VIII, considéré dans ce sublime ministère, devient le sujet d'une histoire très-importante. Au premier coup d'œil, toutes les fautes qu'on lui a reprochées et sur lesquelles seules il a été jugé, s'effacent et disparaissent. Aussi, au lieu de commencer par répondre aux accusations de simonie, d'ambition excessive et grossière qu'on a portées contre lui, nous prendrons un autre chemin pour conduire le lecteur jusqu'à lui, afin de le lui faire étudier dans les anctuaire même de cette raison providentielle où ne pénètrent jamais ceux qui, arrêtant leur vue à la superficie matérielle des faits, n'aperçoivent qu'une vérité incomplète sur laquelle tombent leurs invectives et leurs malédictions.

Pour apprécier convenablement l'esprit du pontife dont nous entreprenons de raconter la vie, il est indispensable de jeter un rapide coup d'œil sur certains événements qui le précédèrent et influèrent sur son éducation ; car on ne peut douter que si nous devons à la nature le fond de notre caractère, les circonstances de temps ne contribuent beaucoup à le former. Les pontifes romains eurent une grande et heureuse idée en repoussant loin de leur siège la puissance impériale, afin de donner plus d'espace à celle de l'Église qui tend sans cesse à

se dilater jusqu'à ce qu'elle atteigne les derniers confins de la terre.

Alexandre III fit des républiques Lombardes ses bastions avancés; Naples et la Sicile, qu'Innocent III mit tant de zèle à conserver à Frédéric II, son pupille, devaient servir de dernier rempart et de refuge pour l'heure du danger. Mais cette double combinaison, fruit d'une profonde sagesse, n'eut point les heureux résultats qu'on en avait attendus. En effet, les républiques, après avoir exercé leurs forces contre l'étranger Barberousse, les employèrent à s'entre-déchirer et à préparer l'élévation et la domination d'un grand nombre de maîtres; de son côté, Frédéric II, de roi devenu empereur, incorpora le royaume de Sicile à l'Empire. Le remède alors augmenta le mal que les papes avaient espéré détourner; car l'Empereur qui d'abord avait eu à redouter en Sicile les Lombards ou les Normands, s'y établit ensuite comme dans son domicile, et foudroya de là, comme d'une citadelle, Rome ainsi placée sous sa main. On n'en était plus à attendre que les armées allemandes franchissent les Alpes: elles campaient aux portes de cette ville, et le Pape qui, jusque-là, n'avait appris les empiétements de la puissance impériale que par message, les voyait de ses propres yeux. Innocent n'avait pré-

tendu faire de Frédéric qu'un roi vassal du Saint-Siège; mais celui-ci se proclama empereur comme s'il eût été souverain indépendant. Ainsi, ce voisinage devait ajouter à l'éclat de la lutte entre le Sacerdoce et l'Empire, et accroître les périls de la papauté.

Si, mettant à profit l'éducation qu'il avait reçue dans le Midi, et dont il se souvint habilement plus d'une fois avec les pontifes romains, Frédéric II eût su maîtriser son caractère tudesque et en adoucir l'âpreté par l'astuce et la dissimulation, peut-être aurait-il réalisé la terrible idée impériale et ravi à Philippe-le-Bel la triste gloire de porter le coup mortel aux droits de l'Eglise. Mais il se déchaîna contre elle en Néron et se montra sans respect pour les convictions religieuses qui, à cette époque, étaient la plus solennelle expression de la religion même. Le contraste des vertus de Saint-Louis, roi de France, rendait ces défauts encore plus saillants. Ajoutons que les autres princes ne voulant pas accepter le rôle de vassaux, s'effrayaient de la doctrine inventée par les légistes de Frédéric Barberousse, laquelle ne tendait à rien moins qu'à ressusciter l'empire d'Auguste dans les empereurs allemands, et à constituer en sa faveur une monarchie universelle. C'est pour cela qu'au premier con-

cile de Lyon, Thadée de Suesse, défenseur de Frédéric II, fut écouté si froidement par l'assemblée, et que la sentence d'excommunication lancée par Innocent IV contre cet empereur fut reçue sans réclamation par les autres rois.

On peut assurer qu'avec Frédéric périt la formidable puissance impériale si funeste à l'Eglise ; mais ce qui semblait être pour celle-ci un signe de victoire durable, fut précisément ce qui prépara sa défaite ; car la fidélité mobile des Napolitains, les rivalités survenues entre les enfants de Frédéric amollirent le courage des pontifes ; les faciles victoires remportées sur Mainfroi et la décadence morale progressive de la dignité impériale, après la mort de cet empereur, firent descendre les papes de la hauteur de vues qu'ils avaient montrée dans leur mission et où les avaient élevés la grandeur et la dignité de l'ennemi qu'ils combattaient. Aussi, la guerre qu'ils firent, dans le royaume de Naples, aux restes de la maison de Souabe, exclue du trône par la sentence du Concile de Lyon, et les suites de cette guerre peuvent-elles être regardées comme un nouvel ordre de faits qui commence à la mort de Frédéric.

Le testament de cet empereur et le souverain domaine du Pape sur ce pays furent le sujet de la querelle. Quoique les pontifes y défendissent évi-

demment, avec les droits et le patrimoine de l'Eglise, sa propre liberté, il faut cependant convenir que le débat s'était rapetissé et n'avait pas les proportions des gigantesques et héroïques combats soutenus par les Alexandre III et les Grégoire IX. Toutefois, on doit également affirmer que les papes resserrés dans l'étroit espace du royaume de Naples et de la Sicile exerçaient une action sur tous les trônes, en faisant briller la couronne qu'ils avaient entre les mains et en cherchant autour d'eux un prince capable de la porter. Les événements qui se passaient dans le royaume de Naples étaient comme le centre d'où partait le mouvement qui mettait les princes en rapport entre eux et avec l'Eglise. Si Naples et la Sicile eussent été aptes à recevoir une organisation républicaine ; si les mœurs de ce pays n'eussent pas été formées de longue main au régime monarchique par les lois, par les institutions politiques, par la splendeur apparente de ceux qui jusqu'alors y avaient porté la couronne, les papes auraient peut-être trouvé moyen de conserver leur souveraineté sur ce royaume : un protectorat pacifique, ou le gouvernement immédiat d'un délégué pouvaient le mettre à l'abri des démêlés toujours si dangereux que les prétentions héréditaires ont coutume d'engendrer. Mais, lors même qu'ils l'auraient voulu,

les raisons dont nous venons de parler les auraient empêchés, et ils durent confier à autrui ce dont la conservation n'était pas pour eux sans difficulté au milieu de peuples agités, que remuèrent d'abord la liberté de choisir entre les partis, et plus tard la nécessité de défendre leurs propres droits.

Charles d'Anjou, appelé par le Pape, vint régner à Naples et sur la Sicile. C'était un prince pauvre, mais d'une ambition démesurée. Assis sur un trône inespéré, il aurait dû se faire une loi inviolable de respecter les droits de l'Eglise et ceux des peuples dont elle lui avait donné la direction. Il prit à tâche de les fouler aux pieds les uns et les autres comme trop gênants, incompatibles qu'ils étaient avec son désir d'un pouvoir sans retenue. Il fit aux Siciliens une guerre ouverte ; les circonstances et non la modération l'obligèrent à plus de mesure et de mystère dans ses attaques contre l'Eglise : car il eut toujours à combattre dans l'Aragonais et dans le peuple sicilien, deux puissants adversaires qui le continrent dans un respect apparent pour Rome. Rome et la justice furent impuissantes à lui résister, et il changea sa domination en tyrannie. Charles renversant le rempart sacré de cette double autorité : voilà toute l'histoire à laquelle s'instruisit Benoit Cajétan, et qui prépara le pontificat de Boniface VIII.

La suite des faits ne permet pas de regarder comme bien conçu de la part des papes, le plan qui fit appeler un prince étranger à régner sur la partie méridionale de l'Italie : il n'aboutit, en effet, contre leur gré, qu'à fournir aux Français le moyen d'accroître les maux que les Allemands avaient déjà causés au malheureux peuple de la Sicile. A la vérité, la papauté avait besoin d'un défenseur armé et puissant ; mais Alexandre III y avait pourvu et avait trouvé le moyen de la revêtir d'une armure de fer, en se faisant en quelque sorte l'âme de la ligue lombarde, aimant mieux s'attacher comme défenseurs les peuples dont il avait protégé la liberté, que des princes auxquels il aurait donné des souverainetés.

Quand le dernier rejeton des Hohenstaufen, le jeune Conradin, entraîné par une sorte de fatalité dans le royaume de Naples, fut tombé sous les coups du bourreau angevin, Charles aspira à une puissance qui dépassait de beaucoup les limites que Clément IV lui avait tracées. La faveur du Siège romain, l'état de son royaume lui donnaient plus qu'à aucun autre prince de l'époque les moyens de satisfaire ses desirs. Par suite du soudain abaissement des Gibelins, le parti triomphant des Guelfes, c'est-à-dire l'Italie supérieure et centrale, dont il

pouvait être regardé comme le chef, en sa qualité de champion de l'Eglise, lui offrait la main pour l'élever au principat italien. La mer qui entoure la Sicile, et dont les flots baignent doucement, dans une si grande étendue, les côtes du pays napolitain, sollicitait son ambition, en lui fournissant l'occasion d'agrandir sa marine et de pousser ses conquêtes, sous prétexte de croisade, sur les plages de l'Afrique, vers la faible Bysance et jusque dans les régions du Levant. En 1267, il avait obtenu de Baudouin II, cet empereur errant de Constantinople, en lui promettant des secours, la principauté d'Archæie et tout le pays que les Latins occupaient encore. Couvant de son regard insatiable le trône même de Constantin, il avait donné sa fille Béatrix pour épouse à Philippe, unique fils de Baudouin; ainsi, grâce à ces conventions matrimoniales, marchés familiers aux princes, il s'était créé un droit éloigné qui faisait redouter ses armes à Michel Paléologue. Si l'opportunité était grande, la connaissance qu'il en avait et sa volonté d'en user ne l'étaient pas moins. Il la saisit donc, tandis que les papes le croyaient modestement occupé à étudier son diplôme d'investiture. Cependant, lorsqu'au mois de mai 1265, Charles d'Anjou, entré dans Rome, se logea fièrement, avec ses chevaliers, dans

le palais papal de Latran, sans la permission de Clément, on dut reconnaître que ses yeux éblouis par la couronne, prête à descendre sur son front, ne voyaient plus la main qui la lui donnait. Clément réclama avec force contre ce manque de respect¹; mais son regard ne pénétra pas jusqu'au fond de ce procédé audacieux.

Mais ce qui porta le plus rapidement Charles au faite du pouvoir, ce fut la vacance du siège papal, laquelle dura trente mois. Nos lecteurs voudront bien remarquer ici qu'après l'arrivée du comte d'Anjou, ces vacances prolongées devinrent très-fréquentes. Outre qu'en sa qualité de sénateur de Rome, il exerça la souveraineté dans cette ville et sur tout le patrimoine de l'Eglise, il concentra en lui tout le pouvoir indirect des papes sur les cités italiennes. Les factions n'ont jamais plus besoin de chef qu'au temps de la prospérité et de la victoire. Or, les Guelfes ne trouvant plus sur le siège de Saint-Pierre leur chef naturel, se tournèrent tous vers Charles comme vers leur protecteur assuré. La confiance de celui-ci fut telle que, dans la diète de Crémone, qu'il fit tenir aux Guelfes de Lombardie, et présider par ses envoyés, il les pria hum-

¹ Rayn, annal. Eccles. Epistol. ad Carolum 1265-12.